



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 6 juin 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**  
**Présents : 20**  
**Votants : 28**

**OBJET :**  
Recrutement d'agents  
contractuels

**N° 083/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 6 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 31 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointés au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DULOUARD, PRADO, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur DAVID qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.  
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.  
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur BARRERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 4 avril 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Madame BUSQUET**

Conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin destiné à assurer un renfort de service.

Il est en effet nécessaire d'assurer un renfort d'agents contractuels dans certains services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la  
Fonction Publique Territoriale

Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE PROCEDER** au recrutement direct d'agents contractuels occasionnels de droit public de catégorie C pour le deuxième semestre 2024 dans les services suivants :

SERVICE	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>Cinéma</b>	1 Adjoint technique	Temps complet 35h
<b>Piscine municipale</b>	1 Adjoint technique	Temps complet 35h
<b>Cadre de vie</b>	5 Adjoints technique	Temps complet 35h
<b>Entretien des bâtiments</b>	2 Adjoints technique 2 Adjoints technique 1 Adjoint technique	Temps non complet 25h/semaine Temps non complet 30h/semaine Temps complet 35h
<b>Restaurant scolaire</b>	1 Adjoint technique	Temps non complet 7h/semaine
<b>Ecole Marie Curie</b>	1 Adjoint technique 1 Adjoint technique	Temps complet 35 h Temps non complet 30h/semaine
<b>Périscolaire</b>	1 Adjoint d'animation 2 Adjoints d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation 1 Adjoint d'animation	Temps non complet 4h/semaine Temps non complet 8h/semaine Temps non complet 18h/semaine Temps non complet 25h/semaine Temps non complet 28h/semaine

- **DE DIRE** que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



*[Handwritten signature in blue ink]*

Le SECRETAIRE DE SEANCE,